



GIUGNO-LUGLIO 1991

CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondé par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

The Mr. Poos compromise: risk of EC fragmentation pag. 4

Appel de l'Intergroupe fédéraliste de la CES pag. 6

New international order. The Brandt Report pag. 7

Dix questions sur la CSCE par Klaus Hänsch pag. 10

"Even if the process of building Europe is a gradual one, a window must remain open to allow the possible creation one day of a Federal Europe. Federalism is not the caricature that it is accused of being. Forty years of action in favour of Europe have identified the federalist cause directly to the European cause. Federalism, as is shown in states that have a federal structure, is for me the most perfected form of Democracy, as it reconciles efficiency, transparency of powers and puts Democracy "in reach", as citizens can fully participate, even on the regional level, in the collective life of the State. By consequence, federalism in Europe is not centralisation, it is the abandoning of clandestine powers, it's a form of openness.

I consider that the future architecture of Europe in ten, fifteen or twenty years will have three levels of power: community, national and regional. This structure corresponds to federalist theory and allows citizens to feel a sense of belonging to a collectivity which is near to him/her".

Jacques Delors,
Strasbourg, 12 June 1991

The federal perspective of European integration

The structure that is evolving in the negotiations brings to the fore the question of the federal nature of

"Même si le processus de construction européenne est graduel, une fenêtre doit rester ouverte sur la possibilité d'avoir un jour une Europe fédérale.

Le fédéralisme n'est pas la caricature que l'on en donne, parce qu'il se fait que en 40 ans de militantisme européen, la cause fédérale s'est identifiée à la cause européenne. Le fédéralisme, comme le montrent les Etats à structure fédérale, est pour moi la forme la plus achevée de démocratie, car elle concilie l'efficacité, la transparence des pouvoirs et enfin la démocratie à portée de la main, puisque les citoyens peuvent, avec l'échelon régional, participer pleinement à la vie collective et être pleinement des citoyens. Par conséquent, l'Europe fédérale ce n'est pas la centralisation, ce n'est pas l'abandon clandestin des pouvoirs, c'est une forme de clarté.

Je considère que l'architecture à venir de l'Europe dans dix, quinze ou vingt ans aura trois échelons de pouvoir: le communautaire, le national et le régional. Cette structure correspond à la théorie fédérale et elle permet aux citoyens d'avoir un sentiment d'appartenance à une collectivité qui lui est proche".

Jacques Delors
au Parlement Européen, le 12 juin 1991

La vocation fédérale de la construction européenne

La structure qui sera donnée au nouveau système établi par les Conférences intergouvernementales



the European Community.

The history of European integration, as we know is strwn with pliticians and intellectuals who claim dat the federalist/confederalist debate is purely an ideologiactal querrel and who proclaim at the same time adapt they have a much more sensible "pragmatic approach". However, they are - without knewing it - slaves of old and dead ideologies, as Keynes said.

Over the past fifty years, since the publication of the Ventotene Manifesto, the federalist perspective has never been far from the analysis of the relationship between the contries of Europe. During this time, this has beenadopted as the ultimate purpose of the European Community by the governments of Germany, Belgium, Spain, the Netherlands, Greece and Italy, as well as by a majority of both national and European parliamentarians and a number of political parties (the latest being the German SPD).

If these goverments and these parliamentarians have adopted this approach, there is clearly no lack of understanding of the principles of federalism, but without establishing it in practice political action at a European level will simply fall apart. The European Community needs to adopt an independent constitutional framework, based upon its own relationship with the electorate, if it is to survive.

But how showld a federal Europe be created? Chancellor Kohl has proposed - on 24th May - that a timetable be adopted wich would bring about such a trasformation within the next ten years, to turn the EC into a kind of United States of Europe. The adoption of such a timetable harks back to the generally - accepted procedure for moving to an Economic and Monetary Union.

If the governments wich claim to be federalist are serious, they will ensure that such a timetable is adopted when the European Council next meets in

évoque la question de la perspective fédérale de la construction européenne.

L'histoire de la construction européenne - on le sait - est parsémée de politiciens ou d'intellectuels qui font mine de considérer l'alternative fédéralisme /confédéralisme comme une pure querelle idéologique, proclament à haute voix leur approche pragmatique mais qui sont, sans le savoir, - pour le dire avec Keynes - des esclaves de vieilles idéologies mortes.

Depuis presque cinquante ans - le Manifesto di Ventotene a été élaboré par Altiero Spinelli, Ernesto Rossi et Eugenio Colorni pendant l'été de l'année 1941 - la perspective fédérale dans les relations entre les Etats européens ne cesse toutefois de ressurgir à chaque tournant de la vie du Continent. Il n'est donc pas surprenant que cette perspective ait été considérée par certains gouvernements (Allemagne Fédérale, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Pays Bas, pour ne citer que ceux qui se sont ainsi exprimés lors de la dernière réunion ministérielle de la Conférence intergouvernementale), par la majorité des élus nationaux et européens au sein des Assises, et par certains partis politiques (le dernier a été l'SPD allemande) comme le but ultime de la réforme actuelle de la Communauté.

Si ces gouvernements et ces parlementaires ont donné leur soutien à cette perspective, il ne s'agit évidemment pas du besoin d'ouvrir un débat abstrait sur la théorie de l'Etat fédéral, mais de la prise de conscience que la société européenne ne pourra pas vivre longtemps sans une structure institutionnelle independante de celle des Etats membres et qu'une communauté politique ne pourra pas exister sans une véritable base constitutionnelle.

Comment arriverait-on à la création de l'Europe fédérale ? Le Chancelier Kohl a déjà annoncé à la délégation du PE - le 24 mai 1991 - qu'il proposera d'arrêter un calendrier qui devrait faire évoluer la Communauté vers les Etats Unis d'Europe pendant la prochaine décennie.

La définition d'un calendrier pour la réalisation d'une Union européenne de type fédéral devrait avoir la même valeur et suivre la même méthode qui ont été à la base des décisions concernant l'Union économique et monétaire.

Si les gouvernements qui ont souscrit à la perspective fédérale prendront au serieux leur engagement, des délais - automatiques et contraignants - devraient être fixés lors du prochain Conseil européen de Luxembourg.

En respectant la méthode suivie pour l'UEM, les éléments fondamentaux de l'étape finale de l'Union européenne devraient être définis au début du processus, c.à.d. dans le préambule du traité qui sera adopté par la Conférence sur l'Union politique. Ceci devrait être - pour ceux qui ont souscrit à la vocation fédérale - une conditio sine qua non pour l'acceptation de ce traité.

Puisque la future communauté fédérale ne pourra qu'avoir des bases constitutionnelles propres, la question du centre politique européen chargé



CROCODILE

Editeur: Pier Virgilio Dastoli
 Publié par Crocodile sprl, Centre de Recherche, information et documentation européenne, rue Froissart 119, bte 23, B - 1040 Bruxelles, tel. 2304229/2845128 fax 2849128, TVA 421551310.
 Bureau de Rome: via della Colonna Antonina 35 - 00186 Roma, tel.6796968/6841235, fax 6796968 (responsable: Francesco Gui).
 Crocodile est envoyé à tous ceux qui acceptent de soutenir les frais de sa diffusion, moyennant une contribution annuelle de 30 ECU (minimum) à verser en faveur de: Crocodile sprl, BBL-Agence Européenne, 310-0201848.77, Bruxelles.
 Ont participé a la rédaction de ce numero: Roisin Ni Chonchuir, Pier Virgilio Dastoli, Monica Frassoni, Serge Ghizzardi, Francesco Gui, Richard Lammings, Jannis Papageorgiou, Sophie Rouvez, Adrian Taylor, Laurent Warlop.
 Imprimé par: RDE srl - via Avicenna 51 - Roma
 Administration: Saverio Dastoli
 Mise en page: Paul del Monte



Luxembourg.

In following the EMU approach towards the federal union, the principal elements of the final model will be defined at the outset, that is to say in the preamble to the treaty that will be adopted by the Conference on Political Union. For those that consider themselves to be federalist, this should be an absolute condition for accepting the treaty.

Since a future federal Community must have an appropriate constitutional structure, the question of how this structure should be drawn up must finally be tackled. It is worth remembering that when the original six member states first signed the treaty of the European Defence Community, it turned out that the federal question could only be answered by an ad-hoc assembly, composed of members of the Assembly of the Coal and Steel Community and a delegation from the Parliamentary Assembly of the Council of Europe.

Chancellor Kohl has repeated several times that the European Parliament will enter a constituent phase after the elections in 1994, and President Mitterand, in calling for the holding of parliamentary assizes on the future of the Community, declared that "if democracy is one day to be established in Europe, the European Parliament will have to play a constituent role."

The issues at stake at the next European Council meeting are therefore clear: the adoption of a democratic process - from now until the end of the century - to bring about a federal union of Europe; and the assumption of a constituent role by the next European Parliament.

Spurred on by this decision, the European Parliament will have to speed up its procedures for dealing with the report on the constitutional question relating to the European Union, so that a clear and comprehensive case can be put to the people of Europe.

The final chapter in the history of European unification is about to commence.

d'élaborer ces bases devrait enfin être résolue. Tout le monde se rappelle qu'en 1951 - lorsque les six pays membres de la CECA signèrent le traité CED, il fut convenu que la question de la structure fédérale ne serait clarifiée définitivement que par l'Assemblée ad hoc, composée par l'A

ssemblée de la CECA et par une délégation de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Le Chancelier Kohl a souligné à maintes reprises que le Parlement européen entrera en 1994 dans une phase constituante et le Président Mitterand a déclaré, en proposant la convocation des Assises parlementaires sur l'avenir de la Communauté, que "si la démocratie s'installe un jour en Europe, le Parlement européen devra jouer un rôle constituant".

Voilà donc un enjeu majeur pour le prochain Conseil Européen de Luxembourg: a définition d'une procédure démocratique pour réaliser - d'ici la fin de ce siècle - l'Europe fédérale en annonçant dès maintenant le caractère constituant de la prochain législature européenne.

Encouragé par cette décision, le Parlement européen devra accélérer les procédures d'élaboration du rapport sur les bases constitutionnelles de l'Union européenne (le **projet Colombo**), pour permettre à toutes les forces politiques européennes d'assumer leurs responsabilités devant leurs opinions publiques.

Le chapitre décisif de l'unification européenne pourra ainsi commencer.



Unicité et cohérence de l'Union politique

Le Président Delors, en prenant position - le 21 mai 1991 - sur la question controversée de l'unicité du système institutionnel communautaire, a affirmé que **"l'heure de la vérité a donc sonné et l'on saura, en sollicitant des positions claires et sans ambiguïté de chaque délégation, la pensée profonde de chaque Etat membre. La situation sera ainsi clarifiée et, à partir de là, chacun prendra ses responsabilités devant nos opinions publiques"**.

La majorité de nos lecteurs et de nos lectrices dans les parlements de la Communauté ignore presque tout ce qui se passe au sein des Conférences intergouvernementales, puisque leur gouvernement national, loin de les associer à la définition d'options

politiques fondamentales ou - au moins - de les informer, a décidé de ne pas prendre ses responsabilités devant son opinion publique.

Dans ces conditions, la question de l'unicité du système - soulevée par Jacques Delors - risque d'être classée parmi les querelles idéologiques et abstraites, face au prétendu réalisme affiché par Jacques Poos et par ceux parmi les gouvernements (France et Grande Bretagne en premier lieu) qui ont partagé l'hypothèse d'éclatement du modèle communautaire proposée par le **non paper** luxembourgeois. Il n'en est pas ainsi, puisque il s'agit ou de **"rassembler au sein d'une même Communauté toutes les avancées, qu'elles soient économiques, monétaires, sociales ou politiques autour de l'acquis commun dans la perspective de l'Union européenne"** (d'après la proposition de la Commission sur la structure



générale du projet de traité) **ou bien** de juxtaposer à la Communauté existante une Union politique recouvrant des modèles institutionnels différents mais caractérisés par la prééminence de compétences exercées par les Etats membres en coopération entre eux. Le but poursuivi dans cette seconde hypothèse est clair: les Etats membres maintiennent intacts leurs pouvoirs dans les domaines qui concernent l'avenir de la construction européenne, à savoir la politique étrangère, de sécurité et de défense, d'une part et la politique économique et monétaire, de l'autre côté.

En s'appuyant, par contre, sur la nouvelle réalité de la vie internationale, la Commission - soutenue dans cette démarche par les gouvernements allemand, belge, espagnol, grec, néerlandais et, avec des réticences dues aux positions ambiguës du ministre De Michelis - rappelle la nécessité de politiques communes cohérentes et elle conclut que la future Union doit englober la politique étrangère et la défense, l'UEM et la Communauté en faisant sien l'acquis communautaire.

Cette démarche reprend intégralement une des dispositions fondamentales du projet Spinelli: "**L'Union fait sien l'acquis communautaire**" (art. 7, par. 1). En choisissant la notion la plus large d'acquis communautaire, le projet Spinelli intègre le système monétaire et la coopération politique dans le cadre de l'Union et étend les compétences des institutions de celle-ci à ces deux domaines, qui pourront ainsi bénéficier du dynamisme et de l'efficacité du nouveau système mis en place par la création de l'Union.

The Mr. Poos compromise: the risk of EC fragmentation remain

For federalists the principles of the Union should be an "increase of the welfare of the **citizens** of the Community" and a "strengthening of Europe as a force of peace and stability in the world". The **compromise** considers that the objective of the Union is to "organize the relations between the Members States" and to move "progressively towards a closer association". For federalists, the first objective and beneficiary of the Union is the person, for the compromise the State.

Consequently, the central institution of the Union is, for the compromise, the European Council, representing the States, which "defines the general political orientations".

Already, the title demonstrates the limitation of the **compromise**. In fact the compromise provides for three distinct and completely separate Communities: the EEC, a Foreign and Security Policy and a system of cooperation in internal and judicial matters, confirming thus the fragmentation of the current E.C. institutions and the return to intergovernmental structures of cooperation.

Federalists reaffirm the need to have one Single Union, one Single Treaty and with this respecting the current Community order.

The compromise does not cover the democratic deficit of the Union. It does not provide legislative initiative for EP, nor even for its full participation in the legislative process.

No reference is made to the fact that the Council of Ministers is still the only legislative body in the world to take decisions in closed meetings; moreover it is the only legislative body in a democratic society where decisions are taken without any accountability. The democratic deficit remains untouched in the compromise.

The nomination for the EC Commissioners are still up to the Member States. The Commissioners' terms in office are four years and do not coincide with the five years of the EP. The EP is only consulted in the process of nominating the Commission President and its members. Only after their appointments, are they approved by the EP.

The unbearable collusion in the legislative texts of the EC is not modified. The **compromise** creates the concept of **laws** for specific areas of Community legislation. These laws "define the fundamental principles and the general rules on a given matter". The laws are voted by the EC following the procedure of co-decision. However, this solution is far from solving the democratic deficit of the Community:

- the laws are of such a general and vague nature, according to the **compromise**, that they lose any real substance and become mere declarations of intention;
- they cover only a limited number of Community competences;
- the Court of Justice cannot scrutinize the conformity of the Executive to the laws democratically adopted.

The confusion that existed in the past between the legislative decisions of the Community - in which the EP should fully participate - and the Executive ones - which belong to executive body - is still here.

The **compromise** considers the Foreign Affairs and Security Policies as a tool "for reinforcing the political identity". Such a cooperation becomes systematic, just like the unanimity vote. Although the EC Commission has, according to the compromise, the right to make proposals in this field, it is again the COREPER which will prepare the discussions and advise the Council. A **political committee**, composed of the Political Directors of each Member State's Foreign Affairs Ministry, will be able to formulate requests on its own initiative, respecting nevertheless the unanimity principle.

The EP would be able to "make recommendations" which can be "taken into consideration **sans préjudice** of its other competences".

The external representation of the European Community will be undertaken by the **troika**, formed by the preceding, the present and the succeeding Presidencies.

It is obvious that we are quite far away from the proposals to grant the EC Commission, acting as the external representation instrument of the Community,

the right of initiative in foreign and security matters, controlled by the Council, which decides, possibly by majority voting. Shouldn't the Commission and the Presidency be able to adequately and thoroughly represent Community interests at international level (i.e. the UN Security Council or the CSCE)? Of course, in such a case, the Commission should receive its democratic legitimacy from the European representative bodies (the EP as well as the Council of Ministers).

The security policy practically vanishes inside the Western European Union. The defence policy is only mentioned in order to reaffirm the links of certain Member States with NATO and WEU. All these proposals will be decided at the European Council of 1996 (date of expiry of the WEU Treaty). Why not include now in the new Treaty article 5 of the WEU treaty on mutual and direct assistance to a Member State in case of a conflict with a third country?

L'actualité de l'alternative fédéraliste

Le fédéralisme est une nouvelle idéologie, de par son principe d'égalité, de valeur des humains tout en tenant compte de leurs différences. C'est ce principe qui fait que l'Europe, vu ses nombreux peuples et cultures, s'accouple tellement bien avec le fédéralisme. Il reste à savoir si les européens ont à ce jour acquis assez de maturité pour accepter une idéologie si novatrice.

Le socialisme, le libéralisme et la démocratie ont en commun un principe d'égalité où chaque personne a une même valeur. Sans se soucier vraiment si il y a une différence entre personnes ou groupe de personnes, ils mettent tout le monde dans un même pot commun et en extraient un "parlement". Ce "parlement" sert l'Union et celle-ci prend souvent le statut de Nation.

La Nation acceptée comme étant constituée d'une population homogène a une force centralisatrice. En effet, l'efficacité des grandes masses joue son rôle dans les divers aspects du gouvernement. Cette force a eu beaucoup d'influence dans des pays comme la France et la Grande Bretagne. Toutes ces populations homogènes sont dès lors sensées contribuer au développement et à la gloire de la Nation.

Or dans ces nations hautement centralisées il coexistent des groupes de personnes, qui sont des minorités par rapport à la masse qui constitue la nation. Ces groupes minoritaires ont par définition que peu de représentants au parlement et sont donc souvent peu écoutés. Si à cela s'ajoute une grande distance géographique entre le centre de décision de la nation et la terre de ces minorités, celle-ci aspirent à bien plus d'autonomie que l'état nation leur accorde. Telle sont la Corse et les pays basques. Les frictions commencent quand la nation ne s'avère pas prête à donner plus de liberté à ces minorités. Pire, elle ne comprend ce besoin d'autogérance. Elle n'accepte pas le fait que ces

mauvais éléments ne veulent pas aveuglement travailler pour le développement et la gloire de la nation. En conséquence, à partir de ce moment le système ne garanti plus la paix.

La projection de cette image au niveau supranational éclaircit pourquoi certains Etats membres refusent l'Union européenne et également pourquoi 105 parlementaires britanniques ont signé une mention rejetant tout abandon de souveraineté. En effet, un grand pays de 60 millions de citoyens devient une minorité dans une Europe de 320 millions. Chaque Etat membre craint d'être traité de la même façon dont elle traite ces minorités.

Un autre point éclairci est l'ardeur avec laquelle la France défend Strasbourg comme siège du Parlement européen. Le centre de décision de l'Union fortement centralisé devrait être de préférence sous contrôle français.

Non, décidément une Union européenne de type "simple" qui résulte en une nation très centralisée nécessite une révolution extraordinaire avec beaucoup de poudre et de sang. Une première alternative moins exigeante est le principe de la confédération. Celle-ci serait alors dirigée par des résolutions de diverses conférences intergouvernementales. Un système confédérale donne à chaque nation membre une valeur égale, indépendamment du nombre de citoyens. En conséquence, ce système ne respecte pas le principe de l'égalité des humains. Choisir une confédération européenne c'est donc donner plus de valeur à l'entité "nation" que à l'égalité des hommes. Or, la nation ne peut se définir qu'étant une entité autonome. Cette autonomie est pleinement respectée par le droit de veto dans le processus décisionnel de la confédération. Donc non seulement la base de la confédération ne respecte pas l'article 21 de la déclaration universelle des droits de l'homme mais en plus elle résulte en un processus de décision totalement inefficace et elle peut, en cas de conflit majeur, mener à la guerre.

Une alternative plus harmonieuse est le fédéralisme. Il respecte l'égalité de la valeur absolue des hommes tout en ne perdant pas de vue leurs différences. A travers celle-ci les hommes peuvent être regroupés en peuples et cultures. Entre le besoin d'autonomie de ses groupes minoritaires et l'efficacité des grandes masses, entre un état fortement centralisé ou totalement décentralisé, le fédéralisme permet de choisir une voie optimale. Ceci signifie par exemple qu'une entité telle que la France, la Grande Bretagne ou l'Italie est parfaitement concevable dans une Union fédérale. Plus, le fédéralisme a une flexibilité telle que le juste équilibre peut être remis en question et adapté dans un environnement différent. Cette idéologie est donc apte par son principe de base à assurer une paix de longue durée dans une mosaïque de cultures et de populations telle que l'Europe.

L'idée graphique de Crocodile a été imaginée et dessinée par **Sergio Ruffolo**



Appel de l'Intergroupe fédéraliste au Conseil Européen de Luxembourg

Nous soussignés députés européens déclarons que:

- la réforme institutionnelle de la Communauté doit affronter en premier lieu le problème du déficit démocratique, qui découle du transfert de compétences des parlements nationaux au niveau communautaire et qui risque de créer des déséquilibres tant dans les États membres que dans la Communauté. Pour résoudre ce problème, il faut suivre la voie démocratique et attribuer au Parlement européen le pouvoir de codécision législative, l'investiture de la Commission au début de chaque législature et la pleine participation à la révision des traités
- le Conseil des Ministres doit devenir une véritable branche de l'autorité législative, ce qui implique des modifications dans sa composition et dans son fonctionnement ainsi que le caractère publique de ses réunions
- les Régions doivent participer au processus de décision communautaire dans les matières qui les concernent et notamment dans la politique d'aménagement du territoire, à travers la création d'un Comité consultatif à l'instar du Comité Economique et Social

dénonçons:

- le compromis qui s'exprime dans les propositions formulées par la présidence luxembourgeoise du Conseil puisque il marque un pas en arrière dans le processus d'unification européenne, il est incompatible avec les objectifs fixés par les Pères fondateurs et par les représentants des citoyens dans les projet du PE (projet Spinelli et rapports Martin et Colombo) et dans la Déclaration des Assises, et ne donne aucune garantie en matière d'efficacité et de démocratie des institutions dans la Communauté

appelons:

- les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté en leur demandant d'assumer un engagement solennel en faveur de la réalisation d'une véritable Fédération européenne, sur la base d'un calendrier précis et contraignant et d'un projet de Constitution élaboré par le Parlement européen élu au suffrage universel

We undersigned members of EP declare that:

- the negotiations on Political and Monetary Union currently taking place within the IGC have to result in the creation of a single and homogeneous system of powers, competences and decision-making proceedings of the Union's institutions, replacing the existing EEC, the EMS and the EPC in the field of foreign and security policy;
- the institutional reform has to deal first of all with the question of democratic deficit, that derives from the transfer of competences from national Parliaments to the Community level; to solve this problem, it is necessary to follow the democratic way, entrusting the EP the power to legislate, to appoint the Commission at the beginning of every 5 years term and to intervene into the procedures of constitutional reform;
- the existing Council has to become a real Second Legislative Chamber; this implies the publicity of its meetings as well as a deep change in its functioning - above all as far as the majority voting) and its composition,
- Regions have to participate in the Union's decision-making process in the fields that concern them directly and particularly in the fields of territorial management, through the creation of a consultative body similar to Economic and Social Committee.

denounce:

- that the compromise expressed by the propositions presented by the Presidency of IGC represents a serious step back in the european integration process, as it does not give any guarantee as far as the efficiency and the democracy of the EEC institutions are concerned and it is incompatible with the aims fixed by the founding Fathers as well as with the proposals of EP (Spinelli draft treaty, Martin and Colombo reports) and of the Assises.

call:

- upon the heads of State and government of EEC, asking them to take a solemn commitment to create a real European Federation, on the basis of a precise and binding time-table, to be included in the Political Union treaty and of a projet of a European Constitution to be drafted by the EP.



Déclaration de la Confédération Européenne des Syndicats sur la Démocratie Européenne

(approuvée au Congrès de Luxembourg)

La démocratie politique longtemps revendiquée par le PE et par la CES est enfin à l'ordre du jour.

La C.E.S. demande:

- que la Conférence intergouvernementale amorce un authentique processus de démocratisation des institutions communautaires, qui ait comme aboutissement l'Union européenne sous la forme d'une Fédération démocratique et sociale des Etats. Cela semble en effet la solution la plus adéquate pour garantir le principe démocratique de la décentralisation des pouvoirs au niveau national, régional et local;
- que la conférence intergouvernementale donne au PE un mandat constituant de l'Union politique, de manière à entamer simultanément un processus de démocratisation des institutions communautaires et une phase constituante à laquelle seraient étroitement associés les parlements nationaux;
- que dans les Statuts de l'Union européenne soient mentionnés les buts fondamentaux et les droits des citoyens, et parmi ceux-ci le principe de solidarité et de l'Etat social, la cohésion économique et sociale dans le progrès, le droit au travail, la protection de l'environnement, le droit d'association et de négociation collective, l'égalité de traitement, indépendamment du sexe, de la race et de la religion;
- que les droits humains, sociaux et syndicaux soient effectivement respectés dans nos pays. Ces droits devraient également inclure la non-discrimination pour cause de préférence ou d'inclination basées sur le sexe;
- que soit conféré au CES, dans lequel sont représentées les forces sociales organisées, un rôle plus important et autonome, en particulier en lui attribuant le statut d'institution consultative grâce à la modification de l'article 4 du traité de Rome;
- que soit mis en place un statut de citoyenneté européenne qui permette d'assurer aux citoyens européens les droits et libertés fondamentaux tels que le droit de vote aux élections municipales et européennes pour les citoyens de la Communauté dans l'Etat membre où ils résident;
- que dans le Traité amendé, la Communauté européenne se voit reconnaître les compétences en matière de politique étrangère commune et de sécurité.

(approved by the Luxemburg Congress)

Political democracy, which the European Parliament and the European Trade Union Confederation have long called for, is finally on agenda.

The ETUC demands:

- that the Intergovernmental Conference should initiate a genuine procedure to democratise the Community institutions, resulting in European Union in the form of a democratic and social federation of the Member States. That seems the most appropriate solution to ensure that the democratic principle of decentralisation of power at national, regional and local level is observed.
- that the Intergovernmental Conference should mandate the European Parliament to draw up the constitution for European Political Union, so that it can begin simultaneously the process of democratising the Community institutions and a constituent phase with which the national parliaments will be closely associated;
- that the constitution of European Union should mention its fundamental objectives and the rights of citizens, including the principles of solidarity and of the social welfare state, economic and social cohesion within progress, the right to work, environmental protection, the rights of association and free collective bargaining, and equal opportunities regardless of sex, race and religion;
- that human, social and trade union rights be effectively protected in our countries. These rights should also include non-discrimination on account of sexual preference or inclination;
- that the Economic and Social Committee, in which social forces are represented, be given a more important, autonomous role, notably by granting it the status of a consultative institution through amending Article 4 of the Treaty of Rome,
- that a statute of European citizenship be introduced which would guarantee the citizens of the European Community fundamental rights and freedoms, such as the right to vote in municipal and European elections taking place in the Member State in which they reside;
- that the amended Treaty give the European Community formal powers in the fields of common foreign policy and security.



Déclaration de l'Union européenne des Partis Socialistes

Les leaders des partis socialistes et sociaux-démocrates de la Communauté européenne:

- attachent une grande importance au maintien de l'unicité et de la cohérence de l'action communautaire, les trois volets en matière d'économie et de monnaie, de politique étrangère et de sécurité, de citoyenneté européenne étant étroitement liés;
- expriment leurs inquiétudes sur les problèmes importants suivants:
 - la structure du nouveau traité;
 - la difficulté que semble éprouver la Conférence intergouvernementale à élargir le domaine du vote à la majorité à autres questions y compris la politique de l'environnement, où ce vote est pourtant la condition d'efficacité de l'Union;
 - les difficultés relatives au développement d'une politique étrangère et de sécurité commune permettant à la Communauté de jouer un rôle mondial équilibré et de contribuer à la transition du monde de la confrontation vers une sécurité commune et garantie à la paix, au respect des droits de l'Homme et à un désarmement global;
 - le manque de clarté qui demeure concernant la procédure de codécision entre le Parlement européen et le Conseil qui renforcera le contrôle démocratique de l'Union politique tout en maintenant le rôle de la Commission dans le processus législatif. En même temps d'autres aspects du contrôle démocratique ont été négligés tels que l'accès du public aux documents administratifs et l'ouverture au public de certains réunions du Conseil.
- déclarent que la version finale du projet de traité ne devrait pas être examiné par les Parlements nationaux avant que le Parlement européen n'ait pas exprimé son opinion. Les leaders prennent bonne note de la déclaration de plusieurs Parlements nationaux qui ne ratifieront le projet de Traité final que si celui-ci obtien l'aval du Parlement européen.
- tiennent également à exprimer leur soutien à la mise en place de mesures visant au renforcement du lien et de la coopération entre le Parlement européen et les parlements nationaux, tel que cela fut souligné dans la déclaration des Assises de Rome et confirmé au cours de la réunion récente des présidents des Parlements des pays de la Communauté.
- déclarent qu'une Communauté plus intégrée également ouverte aux pays non communautaires susceptibles et désireux de la rejoindre, sera en position de jouer un plus grand rôle à la fois politique et économique dans la promotion de la paix globale et du développement.

Resolution adopted by the XIVth Congress of the Federation of European Liberal, Democrat and Reform Parties in the European Community

The XIVth Congress convinced that:

- the people of Europe want a true European Union of a federal type, where decisions are taken as close to them as possible;
- such a Union will need true democratic Community structures instead of inter-governmental cooperation;

believing that:

- the European Parliament must become the equal partner of the Council in all legislative matters;
- granting co-decision power to the European Parliament must be the minimum outcome of the Intergovernmental Conferences, if the results are to be accepted by the national Parliaments;

Calls upon:

- the governments of the Member States to support the proposals of the Foreign Ministers of Germany and Italy regarding enlarged powers for the European Parliament and a substantial reduction of the democratic deficit in the EC, and to inscribe the principle of subsidiarity, as well as its legality in the Treaties;
- the Intergovernmental Conference on Political Union to take all measures necessary to open the government of the EC to democratic scrutiny and accountability; therefore the Council shall meet in public when acting in legislative capacity;

Convinced

- that progress on European Union crucially depends on the support and the involvement by the citizen of the Community;

Calls upon:

- Liberal, Democrat and Reform Members in their national Parliaments throughout the Community to introduce proposals in their respective parliaments to declare that unless the rights of the European Parliament are substantially strengthened by the Intergovernmental Conferences and the proposed Community model progressively brings under its control all the competences which have been and will be conferred on it, and unless the European Parliament has given its assent to the results of the IGCs, these national parliaments will refuse to ratify any proposed changes to the Treaties;
- the Member States to constantly review the developments in Europe and elsewhere after the ratification of the IGC's results with the view to convene a follow-up Conference during the Fourth legislative period of the directly elected European Parliament.

La coopération interparlementaire européenne

Les liens et le dialogue entre les élus nationaux et européens ont été approfondis grâce aux accords souscrits par les commissions spécialisées dans les affaires européennes, réunies à Luxembourg les 6 et 7 mai 1991, et par les Présidents des parlements de la Communauté, réunis à Berlin les 9 et 10 mai 1991.

L'exigence de renouer les contacts entre parlements de la Communauté avait été exprimée par tous les Présidents des Assemblées de la Communauté lors de leur rencontre à Madrid, en mai 1989. Le président Fabius avait notamment lancé l'idée de convoquer - en principe chaque semestre - une Conférence des organes des Parlements des Douze spécialisés dans les affaires européennes, qui s'était réunie pour la première fois à Bruxelles en mai 1988, à l'initiative des parlements belge et européen.

Cette Conférence s'est tenue d'abord à Paris, les 16 et 17 novembre 1989, ensuite à Cork les 10 et 11 mai 1990, encore à Rome les 1er et 2 octobre 1990 à la veille des Assises interparlementaires, et enfin à Luxembourg les 6 et 7 mai 1991. La cinquième rencontre des organes spécialisés (en jargon communautaire: C.O.S.A.C.) aura lieu à La Haye les 6 et 7 novembre 1991 et sa méthode de travail sera désormais basée sur le règlement mis à point lors de la rencontre de Luxembourg.

Les participants à la rencontre de Luxembourg ont convenu de la nécessité de tenir entre eux des réunions régulières. La Conférence ne prendra pas de décision, mais elle se limitera à l'élaboration d'un communiqué final résumant simplement les travaux de la Conférence et les positions de chaque délégation. Les organes spécialisés auront donc une fonction "d'encontre d'échange d'opinions sans préjudice du rôle des organes parlementaires dans la Communauté", expression qui fait référence d'une part au Parlement européen et d'autre part à la Conférence des Présidents des parlements de la Communauté.

La plus grande partie des présidents de la Communauté ont exprimé, de leur part, à Berlin leur insatisfaction par rapport au non *paper* luxembourgeois et au non respect par les gouvernements de la Déclaration des Assises à Rome. La quasi-unanimité s'est fait sur deux points précis:

- un contenu insatisfaisant du **non paper** notamment sur le rôle des parlements et notamment du Parlement européen;
- l'absence d'association du PE et des parlements nationaux à la marche des Conférences intergouvernementales (la Déclaration de Rome avait exigé l'**avis conforme** du PE sur les résultats des Conférences) et leur absence d'information (seuls les présidents du PE, du Bundestag et de la Chambre belge avaient reçu le **non paper** luxembourgeois, la House of Commons ne disposant même pas de la proposition du gouvernement britannique sur le rôle des

parlements nationaux !).

La nécessité d'une comparaison entre les résultats des Conférences intergouvernementales et la Déclaration de Rome a été notamment soulignée. Le Président Fabius a lancé, dans cet esprit, l'idée de nouvelles Assises, qui devraient avoir lieu **avant la conclusion des Conférences, afin de pouvoir exercer une influence sur celles-ci**. L'idée de nouvelles Assises n'a pas recueilli immédiatement un large consensus, puisque certains présidents ont exprimé leurs réserves (House of Lords, Grèce, Espagne, Luxembourg et Pays Bas) et seule une minorité de présidents (Allemagne, Belgique, France) l'a publiquement soutenu.

Afin d'éviter un affrontement entre les différentes thèses le président du Bundestag, Mme Süssmuth, a proposé de créer un groupe de travail composé de quelques uns des parlements (PE, France, Espagne, Grande Bretagne et Grèce), chargé de faire des propositions pour une implication des parlements dans le processus des Conférences intergouvernementales, afin de permettre une expression publique des parlements de la Communauté sur les négociations en cours. Une réunion finale de l'ensemble des présidents des parlements se tiendra à Athènes, à l'occasion de la célébration de la naissance de la démocratie (24-27 septembre 1991) pour prendre des décisions sur les propositions du groupe de travail.

Déficit démocratique et parlements nationaux

Dietmar Nickel,
commission institutionnelle du PE

La proposition française de créer un Congrès ou une Diète, accompagnant le renforcement du rôle du Conseil européen au sein de l'Union politique, a été présentée comme une tentative visant à résorber le déficit démocratique dans la construction communautaire. Ce déficit découle du transfert de compétences du niveau national au niveau communautaire, sans que ce transfert soit accompagnée de l'établissement d'une fonction parlementaire au niveau européen parallèle au niveau national.

La fonction parlementaire au niveau national est surtout constituée de deux éléments: la capacité de voter la loi et l'**investiture et la révocation du gouvernement**. La désignation des deux éléments comme **contrôle parlementaire** est inadéquate parce qu'elle réduit la portée du pouvoir parlementaire national. La résorption du déficit démocratique au plan communautaire ne peut pas viser à établir un simple contrôle parlementaire des acteurs politiques mais l'établissement de ceux éléments constitutifs pour la fonction parlementaire.

Quel rôle un Congrès pourrait-il jouer dans cette entreprise ? Il se réunirait au moins trois fois par an, composé par moitié de membres du Parlement européens et de délégués désignés par les



Parlements nationaux ou des assemblées régionales des Etats membres. Il serait consulté par le Conseil européen sur les grandes orientations de l'Union politique, par le Conseil sur la subsidiarité et un **gouvernement économique** sur la politique économique et monétaire. Il est aussi imaginable que le Congrès s'approprierait à voter des résolutions. Qu'est-ce que cela ajouterait à la fonction déjà remplie par le Parlement européen ? Force est de constater que le Parlement européen a pris l'habitude de s'exprimer sur tout sujet qui lui semblait opportun depuis fort longtemps et ceci à travers des résolutions. Ce droit ne lui a pas été disputé de façon sérieuse. Ayant d'abord été une Assemblée de délégués des parlements nationaux - donc de doubles mandataires surchargés - son rôle a été renforcé par l'élection directe au suffrage universel, accroissant sa légitimation et donc l'importance de ses prises de position. Ce renforcement allait de pair avec un renforcement de ses pouvoirs: ayant été appelé à être consulté d'abord, il a obtenu ensuite des pouvoirs budgétaires - qui comportent le début d'une codécision - et à travers l'Acte unique des pouvoirs d'avis conforme et de coopération. Cela est - bien entendu - encore loin des deux éléments enoncés ci-dessus constitutifs d'une pleine légitimité démocratique.

La création d'un Congrès apparaît - comparée à ce développement - comme un recul spectaculaire: plus de mention d'avis conforme, de codécision ou même de coopération. On reviendrait à une expression par résolutions, purement politique et dénuée de toute conséquence, et ceci par un nouvel organe dont la composition annulerait les progrès obtenus par l'élection au suffrage universel.

On doit donc constater que la création d'un Congrès - constituant une confusion de niveaux parlementaires - non seulement ne rendrait nullement aux parlements nationaux leurs pouvoirs perdus, mais en outre réduirait le rôle du Parlement européen en diminuant les secteurs de sa compétence et en annulant partiellement ses moyens concrets d'influence sur le contenu de la politique de l'Union et aggraverait donc le déficit démocratique au lieu de le résorber. Un pas dans la mauvaise direction.....

Quelles alternatives existent afin de résorber le déficit démocratique ?

Au niveau communautaire, il faut persévérer dans la direction choisie par la Conférence des parlements de la Communauté à Rome: reconnaître au PE un vrai rôle de colégislateur, face à un gouvernement qui serait la Commission développée en seul Exécutif au niveau européen. Si la législation votée au niveau européen en procédure de codécision entre Parlement européen et Conseil ne paraît pas correspondre suffisamment au premier élément constitutif énoncé ci-dessus (la législation), il faudrait transformer le Conseil en un Sénat qui pourrait être élu au suffrage universel conformément au modèle des Etats-Unis.

Au niveau national, les parlements devraient prioritairement améliorer leur contrôle sur l'action de leur gouvernement en matière communautaire en

particulier dans la phase préparatoire au niveau national afin d'influencer concrètement le comportement de leur représentant au Conseil, et ceci sans pour autant gêner l'efficacité du système décisionnel. Pour cela ils devraient entre autres récupérer pleinement le droit d'établir leurs propres ordres du jour (qui n'a pas été octroyé, par exemple, à l'Assemblée nationale française dans la constitution de la cinquième République) et obtenir toute information utile de leur gouvernement concernant la législation envisagée au niveau européen. Le PE, devenu colégislateur, pourrait contribuer à fournir ces informations, particulièrement utiles aux Parlements nationaux dans la phase de décision législative communautaire proprement dite où le PE jouerait son rôle de colégislateur en pleine connaissance des positions énoncées au sein des parlements nationaux. La coopération Parlements nationaux/Parlement européen pourrait enfin se révéler extrêmement utile dans la phase d'application des politiques communautaires au niveau national, par exemple en matière de contrôle par les élus nationaux de l'utilisation nationale des Fonds structurels.

Une amélioration de l'échange mutuel d'informations et de vues pourra grandement contribuer à augmenter l'efficacité de l'exercice parlementaire à son niveau, et donc contribuer à une légitimité démocratique accrue de la construction communautaire dans son ensemble. Il faut veiller à ce qu'aucune confusion des niveaux ou institutionnalisation de nouveaux organes ne servent pas de prétexte pour éviter la résorption du déficit démocratique et ne remettent en cause le nécessaire renforcement du rôle décisionnel du Parlement européen.

Vers un nouvel ordre mondial: la réforme de l'ONU, la CSCE et la sécurité européenne

Nous publions les éléments fondamentaux de trois textes concernant, respectivement, la réforme de l'ONU (rapport Brandt, au nom du Groupe de Stockholm), la réforme de l'OTAN (déclaration du Conseil de l'Atlantique du Nord) et la CSCE (rapport Hânsch, au nom du Parlement européen), ainsi que une note d'information sur les relations entre la CEE et l'Europe de l'Est. Nous invitons nos lecteurs à contribuer à l'approfondissement de ce débat essentiel pour l'avenir de la paix et de la démocratie dans le monde.

1. The Brandt Report on new international order.

Peace and security We propose:

- improved United Nations capabilities for anticipating and preventing conflicts, in particular the establishment of a global emergency system;
- the elaboration of a global law enforcement arrangement, in line with the United Nations



Charter, focusing on the role of sanctions and on military enforcement measures;

- organizational and financial measures to strengthen the United Nations capabilities for peace-keeping and peace-making operations;
- regional Conferences on Security and Cooperation to be tried in regions also outside Europe;
- that the monitoring of world arms trade, particularly by the United Nations, be strengthened with the purpose of eventually agreeing on global norms, regulating and limiting trade in arms, and focusing on both supplier and recipient countries;
- a pledge by governments in the industrialized countries to allocate a specific part of the peace dividend for international cooperation;
- a commitment by governments in the South to substantially reduce their armed forces, with the purpose of creating a peace dividend to be invested in human development.

Development We propose:

- that the world community sets the goal to eradicate extreme poverty within the coming 25 years, through a committed effort to achieve sustainable development;
- that the following targets for the year 2000 be emphasized and that countries' achievement be monitored closely:
 - primary education for all children,
 - equal participation of boys and girls in schools,
 - reduction of child mortality by at least one third,
 - reduction in maternal mortality by one half;
- a strengthening of the multilateral framework of the trade-related agreements, reducing protectionism on all fronts, and expanding opportunities for developing countries' participation in world trade;
- a strengthened debt strategy, introducing a strong element of debt forgiveness, to radically cut the debt overhang:
 - by terms and conditions in Paris Club reschedulings that go far beyond today's in providing relief and applying to broader range of countries,
 - by commercial debt restructuring that better corresponds to the secondary market value of that debt,
 - by increased financing on appropriate terms by the international financial institutions;
- that all industrialized nations set public time-targets to provide one per cent of their GNP for international development cooperation.

Environment We propose:

- that fees are levied on the emission of pollutants affecting the global environment, in particular carbon dioxide emissions from the burning of fossil fuels;

- an international energy dialogue promoting a more efficient use of the world's energy resources and, in particular, the use of alternative and renewable energy sources, e.g. solar energy;
- that the United Nations be encouraged to take up environmental issues at the highest level in all appropriate fora;
- that nations resolve to make the 1992 United Nations Conference of Environment and Development a breakthrough for achieving sustainable development.

Population We propose:

- that national and cultural leaders mobilize the political commitment and the technical means for making a breakthrough in limiting population growth;
- that the 1994 International Conference on Population and Development promote the implementation of policies and programmes to reach population stabilization goals.

Democracy and human rights We propose:

- the strengthening of the United Nations role in monitoring how countries live up to their commitments to conventions and declarations concerning human rights and democracy, recognizing that democracy can develop only through popular internal will;
- the strengthening of independent international institutions that offer to monitor countries' observance of democratic rules and principles, in particular at time of elections, respecting the constitutional order of each country.

Global governance We propose:

- that the United Nations take on a broadened mandate at the Security Council level, following the wider understanding of security which has developed, and that its composition and the use of

LES DONNÉES DU PARLEMENT EUROPÉEN

fonctionnaires	3614
députés européens	518
femmes parlementaires	103
partis nationaux	100
intergroupes parlementaires	78
commissions et délégations parlementaires	46
sessions plénières annuelles	12
groupes politiques	11
langues officielles	9
PROJET DE BUDGET 1992:	
ECU	560.412.193



- the veto be reviewed;
- that the Secretary-General be given a stronger position and the means to exercise authority, and that the method of appointment of the Secretary-General and of higher-level staff be reviewed;
- that the system-wide responsibilities and authority of the Secretary-General concerning interagency coordination and cooperation should be firmly established;
- that the financing system of the United Nations be reviewed, and that countries who do not adhere to the financial rules be deprived of the right to vote;
- that the activities of the United Nations in the economic and social fields be strengthened and rationalized;
- that the International Monetary Fund and the World Bank be coordinated, among themselves and with the United Nations system and GATT, with the aim of a clearer division of labour, better harmony and full universality in their work;
- that a World Summit on Global Governance be called, similar to the meetings in San Francisco and at Bretton Woods in the 1940's;
- as a matter of priority, the establishment of an independent International Commission on Global Governance.

2. Vers la réforme de l'OTAN: la déclaration de Copenhague

Objectif de l'Alliance

L'objectif essentiel de l'OTAN, tel qu'il est énoncé dans le traité de Washington et réaffirmé dans la Déclaration de Londres en juillet 1990, est de sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. En s'appuyant sur les valeurs communes de démocratie, de respect des droits de l'homme et de primauté du droit, l'Alliance s'emploie depuis sa création à instaurer un ordre pacifique juste et durable en Europe. Cet objectif reste inchangé.

Nature de l'Alliance

L'OTAN incarne l'association transatlantique qui établit un lien permanent entre la sécurité de l'Amérique du Nord et la sécurité de l'Europe. Elle est l'expression concrète d'un effort collectif visant à défendre les intérêts communs de tous ses membres.

Le principe fondamental qui guide l'action de l'Alliance est l'engagement commun et la volonté de coopération de tous ses membres. La solidarité au sein de l'Alliance, qui tire sa substance et son efficacité des travaux menés quotidiennement à l'OTAN dans les domaines politique et militaires, garantit qu'aucun pays allié ne sera contraint de compter uniquement sur ses propres moyens pour répondre aux principaux défis de sécurité. Sans rien ôter aux droits et aux devoirs qu'ont ses membres d'assumer leur responsabilité d'Etat souverain en matière de défense, l'Alliance leur permet, par l'effort

collectif, d'être mieux à même de réaliser leurs objectifs essentiels de sécurité nationale.

Le sentiment de bénéficier d'un niveau égal de sécurité qu'ont de ce fait les membres de l'Alliance, quelles que soient les différences de situation ou de potentiel militaire, contribue à la stabilité globale en Europe et, partant, à la création de conditions favorables à une meilleure coopération entre eux, mais aussi avec des pays tiers. C'est sur cette base que les membres de l'Alliance peuvent chercher à édifier avec d'autres pays les structures de coopération en matière de sécurité qu'exige une Europe entière et libre.

Les tâches fondamentales de l'Alliance

Pour conduire sa politique de sécurité conçue pour sauvegarder la paix,

l'Alliance continuera notamment à utiliser les moyens suivants: maintien d'un potentiel militaire suffisant pour prévenir la guerre et assurer une défense efficace; capacité globale à gérer avec succès des crises mettant en cause la sécurité de ses membres; poursuite d'efforts politiques tendant à favoriser le dialogue avec les autres pays et recherche active d'une approche de la sécurité européenne faisant appel à la coopération, notamment dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

Pour réaliser son objectif essentiel, l'Alliance remplit les tâches fondamentales de sécurité suivantes:

I. fournir l'une des bases indispensables à un environnement de sécurité stable en Europe, fondé sur le développement d'institutions démocratiques et sur l'engagement de régler les différends de manière pacifique, dans lequel aucun pays ne serait en mesure de recourir à l'intimidation ou à la coercition contre un Etat européen, quel qu'il soit, ni d'imposer son hégémonie par la menace ou le recours à la force;

II. servir aux Alliés, conformément aux dispositions de l'Article 4 du Traité de l'Atlantique du Nord, d'enceinte de consultation transatlantique sur toute question affectant leurs intérêts vitaux, notamment en cas d'événements représentant un risque pour leur sécurité et de cadre de coordination appropriée de leurs efforts dans des domaines d'intérêt commun;

III. exercer une fonction de dissuasion contre toute menace visant le territoire d'un Etat membre de l'OTAN et une fonction de défense en cas d'agression;

IV. préserver l'équilibre stratégique en Europe.

D'autres institutions comme la Communauté européenne, l'UEO et la CSCE ont également un rôle à jouer dans ces domaines, selon leurs responsabilités et leurs vocations respectives. L'affirmation d'une identité européenne de sécurité et de défense montrera que les Européens sont prêts à assumer une plus grande part de responsabilités pour leur sécurité et aidera à renforcer la solidarité transatlantique. En raison toutefois du nombre de ses membres et de l'étendue de ses capacités, l'OTAN a une position particulière qui lui permet de remplir ces

quatre fonctions de sécurité essentielles. L'OTAN est le forum essentiel de consultation entre les Alliés et l'enceinte où ceux-ci s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de Washington.

En définissant en ces termes les fonctions essentielles de l'Alliance, les Etats membres confirment que le domaine de compétences de l'Alliance, de même que les droits et obligations prévus dans le Traité de Washington restent inchangés.

3. Dix questions sur la CSCE

Klaus Hänsch

- 1. La CSCE doit-elle se développer pour passer de son état de structure souple de dialogue à celui de confédération d'Etats constituée, capable d'une action politique commune ? Quelles conséquences cette évolution aurait-elle en ce qui concerne la cohésion de la Communauté ?
- 2. Quelles conséquences la création d'une telle confédération aurait-elle sur le plan institutionnel ? Dans l'hypothèse où le processus d'intégration se poursuivrait, la confédération de la CSCE se composerait, d'une part, d'une Communauté qui aurait accédé à l'Union politique et qui, selon toutes probabilités, se serait considérablement élargie et, d'autre part, des autres Etats participants à la CSCE. Une confédération à ce point déséquilibrée serait-elle opérationnelle sur le plan institutionnel et serait-elle politiquement acceptable pour les petits Etats participants à la CSCE ?
- 3. Quelles conséquences la création de cette confédération aurait-elle sur le plan politique ? Les puissances voisines atlantiques - Etats-Unis et Canada - et euro-asiatiques - URSS et Turquie - pourraient-elles en être membres à part entière ? Quelles conséquences un découplage des Etats-Unis et du Canada par rapport à la confédération de la CSCE aurait-il en ce qui concerne l'équilibre en matière de sécurité ainsi que l'avenir de l'Alliance et de la sécurité collective de l'Europe ?
- 4. Plutôt que d'en faire une confédération, ne faudrait-il pas chercher à faire de la CSCE un système de sécurité paneuropéen opérationnel qui prendrait la relève de l'OTAN et dont les Etats-Unis et le Canada feraient partie ?
- 5. La Communauté européenne devrait-elle devenir participante à part entière de la CSCE et, à ce titre, être présente dans toutes les structures du dialogue politique et dans toutes les institutions spécifiques de la CSCE ?
- 6. Quel rôle la Communauté européenne devrait-elle assumer dans le processus de la CSCE ? Quelles tâches aurait-elle à remplir, parallèlement à ses Etats membres, également associés au processus de la CSCE ?
- 7. L'Assemblée de la CSCE ne doit-elle se fonder sur le Conseil de l'Europe ou bien faut-il viser à la fusion de deux organisations ?

- 8. Le Parlement européen devrait-il être représenté à l'assemblée de la CSCE ? Dans quelle mesure ces questions doivent-elles être considérées en liaison avec la question de la coopération entre le Parlement européen et l'Assemblée de l'UEO ?
- 9. La CSCE et la Communauté européenne devraient-elles être concurrentes en matière de structures paneuropéennes ? Faut-il envisager un accord concernant l'attribution des tâches et des compétences politiques ?
- 10. Comment faut-il envisager d'une part l'évolution ultérieure de la européenne en une Union européenne et, d'autre part, le développement de structures paneuropéennes ? A cet égard, quel rôle pourrait jouer l'idée de l'intégration à plusieurs vitesses ?

4. La Communauté et ses voisins de l'Est

Les premières relations entre la Communauté et l'Europe de l'Est datent du début des années 70. Mais, sous la pression soviétique, elles sont au départ passées par le COMECON.

La volonté du COMECON de traiter avec la Communauté au nom de ses membres a constitué l'obstacle principal à des relations commerciales normales entre la Communauté et l'Europe de l'Est. La Communauté était prête à établir des relations de travail limitées avec le COMECON, mais insistait pour que soient conclus parallèlement des accords commerciaux avec chacun de ses membres qui le souhaitaient. La Communauté a refusé l'approche du COMECON pour plusieurs raisons. Manifestement, le COMECON cherchait à renforcer sa légitimité sur le plan international en établissant des relations officielles avec la CE. Mais, surtout, la Communauté estimait que le COMECON ne disposait pas de la structure ou de l'autorité nécessaires pour traiter d'égal à égal. L'organisation était dominée par l'Union Soviétique. Le degré d'intégration économique et de collégialité des décisions était plus limité qu'au sein de la Communauté. Le COMECON n'était pas habilité à négocier sur des questions commerciales et autres au nom de ses membres.

C'est en 1986, après l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev, que le COMECON s'est montré disposé à admettre la double approche de la CE, acceptant le principe d'un accord-cadre avec la CE, mais laissant le soin à chacun de ses membres de négocier les questions commerciales. Dès lors, le processus s'est accéléré. L'accord entre la CE et le COMECON, signé à Luxembourg le 25 juin 1988, a pris la forme d'une déclaration commune établissant des relations officielles entre les deux parties. Celles-ci ont entrepris de coopérer dans des domaines d'intérêt commun pour lesquels elles sont compétentes.

Cette déclaration a ouvert la voie à la négociation d'accords commerciaux individuels, qui ont été conclus avec l'Union soviétique et avec tous les pays de l'Europe de l'Est. Le premier pays à signer un accord fut l'Hongrie en septembre 1988, suivie par la Tchécoslovaquie en décembre 1988, la Pologne en septembre 1989, l'Union soviétique en décembre



1989 et l'Allemagne de l'Est et la Bulgarie en mai 1990. L'accord avec la Tchécoslovaquie, qui n'avait au départ qu'une portée limitée, fut actualisé en mai 1990.

Mais le rythme rapide des événements en Europe de l'Est a aussi contraint la CE à trouver d'autres réponses. La Communauté a concentré son action sur le soutien à court et à moyen terme aux processus de réforme en cours. Elle a pris des dispositions pour ouvrir ses marchés aux exportations d'Europe de l'Est et a mis en oeuvre une série d'actions et de programmes tant de sa propre initiative qu'en coopération avec d'autres pays occidentaux. Un grand nombre d'entre eux sont déjà opérationnels. Le programme PHARE que la Commission coordonne au nom des 24 pays donateurs est le plus vaste.

Le projet de la Communauté de conclure des accords spéciaux d'association avec chaque pays d'Europe centrale et orientale est toutefois plus ambitieux et représente un défi politique majeure pour les pays européens qui ont choisi le chemin de la démocratie. Les Etats d'Europe centrale et orientale ont relevé le défi. Des élections démocratiques ont été organisées partout. Tous ont commencé à mettre en oeuvre des programmes de libéralisation et de privatisation de leur économie.

Crocodile: lettre aux Parlements d'Europe a été fondé en octobre 1980 par Altiero Spinelli, Felice Ippolito et Pier Virgilio Dastoli, dans le but de renforcer et diffuser l'action du Club Crocodile, constitué le 9 juillet 1990 à l'initiative d'Altiero Spinelli pour mener à bien l'action de réforme de la Communauté.

Crocodile a été publié de octobre 1980 à juin 1983: onze numéro ont été diffusés en Europe en français, anglais, italien, allemand et grec, jusqu'à l'adoption de l'avant-projet de traité instituant l'Union européenne.

En juillet 1986, cinq membres du Parlement européen ont décidé de relancer l'action du Club Crocodile et ils ont créé un **Intergroupe fédéraliste pour l'Union européenne**. Cet exemple a été déjà suivi au sein de plusieurs parlements nationaux et assemblées régionales de la Communauté européenne.

En vue de diffuser l'action des Intergroupes fédéralistes, le Centre de recherche, d'information et de documentation **Crocodile** sprl a décidé - en mars 1990 - de reprendre les publications de la **Lettre Crocodile** et d'en assurer la diffusion dans tous les parlements de la Communauté ainsi que dans les assemblées parlementaires de l'Europe centrale et orientale.

La responsabilité de la rédaction a été attribuée à Pier Virgilio Dastoli avec l'aide d'un groupe de jeunes fédéralistes européens.

Crocodile: lettre aux Parlements d'Europe est aujourd'hui un **instrument essentiel** de communication et d'information pour les membres

Les accords d'association doivent se fonder sur quatre éléments essentiels:

- libre-échange entre le pays concerné et la Communauté européenne;
- coopération industrielle, technique et scientifique;
- programme pluriannuel d'assistance financière;
- création d'un mécanisme de dialogue politique.

Les accords d'association constituent une fin en soi, mais ils n'excluent pas la possibilité pour un pays associé de poser ultérieurement sa candidature à l'adhésion à la Communauté, qui s'ajouterait aux candidatures déjà présentées par l'Autriche, la Turquie, Chypre et Malte.

Les accords d'association fourniront un cadre institutionnel de dialogue entre la Communauté et chacun de ses nouveaux partenaires. Ce dialogue permettra des échanges de vues sur les questions bilatérales et multilatérales urgentes et, partant, facilitera grandement le transfert d'informations. Ces échanges deviendront de plus en plus importants avec la mise en place de nouvelles formes d'intégration et de coopération en Europe, telles que le renforcement du cadre de la CSCE et d'une Assemblée parlementaire en son sein.

des assemblées parlementaires **et de tous les citoyens de l'Europe** qui veulent suivre constamment le processus d'intégration fédérale européenne.

SOMMAIRES DU CROCODILE:

Ancienne série

- Octobre 1980:Le PE à la croisée des chemins - La mutation européenne - Les défis des années '80 - La volonté politique - Le pouvoir européen - L'impuissance européenne - Que faire ?
- Décembre 1980:Le projet de résolution du Club Crocodile - Pourquoi cette initiative ? - A-t-on exploité à fond les possibilités du Traité ? - Le test-case du budget
- Janvier 1981:La résolution Crocodile - Scheel et Genscher crocodiles honoris causa - Plus de pouvoirs pour le PE - Les signatures du Crocodile - Jeanne d'Arc et le Roi - A propos du détournement de pouvoirs du PE en matière du budget - Il a des juges dans la Communauté
- Mars 1981:Mme Veil est saisie de la résolution Crocodile - Les réticences du Groupe PPE - Pourquoi une commission ad hoc ? - Renvoyer la décision à décembre ? - Une page grise dans l'histoire du PE: le vote sur le programme de la Commission Thorn - Groupes politiques et réalité politique - Propositions de politiques communes
- Juin 1981:Machiavel nous parle - Cinq thèses pour le PPE - L'alternative entre l'initiative du PE et celle des gouvernements - Le budget 1982 et le mandat



du 30 mai à la Commission Thorn

- Septembre 1981:Le Club devant son premier succès - Est-ce le moment propice - La sécurité européenne depuis les années '50 - Les armes nouvelles et leurs conséquences stratégico-diplomatiques - Le destin de l'Europe des Etats souverains - L'heure de l'action - Que devraient faire nos gouvernements à court terme? Qui devraient agir à moyen terme ?
- Décembre 1981:Réponse à MM. Genscher et Colombo - Réflexions sur le budget 1982
- Mai 1982:Vingt-cinq ans après - Les impasses actuelles - Que peut-on attendre du Conseil ? - La question de la volonté politique - La question de l'unanimité - Les travaux de la Commission institutionnelle - Le projet d'orientation de la commission institutionnelle
- Juin 1982:L'engagement de la commission institutionnelle - Pourquoi le débat de juillet 198 à Strasbourg ? - La nomination des rapporteurs pour la deuxième étape - Les activités du Club Crocodile - La proposition de résolution
- Octobre 1982:Une nouvelle Messine ? Comment sortir de l'impasse avec l'Espagne et le Portugal - Les rendez-vous du Club Crocodile - L'Europe à géométrie variable- L'Europe de la défense
- Juin 1983:Le Traité d'Union européenne: légitimité juridique et institutionnelle - Le traité d'Union européenne et les traités communautaires - L'applicabilité de l'art. 236 CEE -La compatibilité entre l'Union et la Communauté - Lettre de Altiero Spinelli à Gaston Thorn et Mauro Ferri

Nouvelle série (Année 1990)

- Mars 1990:Le nouveau Crocodile - Les initiatives des gouvernements - Peter Price et Valery Giscard d'Estaing nous écrivent
- Avril 1990:Le Conseil européen de Dublin-I - Un fantasme au Château de Dublin
- Mai 1990:Abolissons les parlements nationaux ? - Lettre de l'Irlande - Gouverner l'Europe
- Juin 1990:Les dix ans du Club Crocodile - La réunion des ministres des affaires étrangères à Parknasilla - M. De Michelis, le pragmatisme - le fédéralisme et l'Union politique - Victor Arbeloa Muru nous écrit
- Juillet 1990:L'euroabsentéisme - La présidence italienne du Conseil - Le rôle des parlements nationaux - Livius, Marco Pannella et Charles Ferdinand Nothomb nous écrivent
- Septembre 1990:L'Europe du Parloir - Rendez-vous à Rome - Déclaration des Intergroupes fédéralistes - La Convention pour la Démocratie Européenne - Maurice Duverger et Paul de Keersmaker nous écrivent
- Octobre 1990:La démocratie politique: un pléonasme dans la Communauté ? -Déclaration des Jeunes Fédéralistes - Maria Luisa Cassanmagnago et Ludo Dierickx nous écrivent
- Novembre 1990:Le serment de Montecitorio - Un gouvernement pour l'Europe -Le Sommet CSCE à Paris - Jean Victor Louis et David Martin nous écrivent
- Décembre 1990:La déclaration des Assises

SONDAGE: L'AN 2000 SERA EUROPEEN

En l'an 2000 la Communauté européenne aura une monnaie unique; 64% des citoyens des Douze en sont convaincus; les ressortissants d'un Etat membre pourront vivre, travailler, étudier sans restriction dans toute la Communauté -62% des Européens le pensent; la Communauté aura même une force d'intervention militaire commune - 58% des Européens le croient. C'est en tout cas ce qu'indiquent les résultats d'un sondage Eurobaromètre dans l'Europe des Douze. Les personnes interrogés se prononcent nettement en

faveur d'une politique commune de sécurité et défense (62%), d'une citoyenneté européenne, d'une monnaie unique (60%) et d'une politique étrangère commune (57%). Dans tous les cas, la proportion de "contre" ne dépasse guère 20% à l'échelle de la Communauté. Dans chacun des Douze, on trouve une majorité de "pour", sauf au Danemark, quant à la citoyenneté européenne et à la politique étrangère, et au Royaume-Uni, en ce qui concerne la politique de défense.



CALENDRIER

28 juin

Conseil européen, à Luxembourg

01 juillet

VII Conférence interparlementaire de la CSCE, à Vienne

03 juillet

Séance de la Deuxième Chambre des Pays Bas sur le programme de la présidence néerlandaise du Conseil, à La Haye

03 juillet

Assises de la presse écrite de la Communauté, à Luxembourg

04 juillet

Rencontre de la délégation du PE pour les CIG avec M. Martens, à Bruxelles

08 juillet

Session plénière du PE, avec les thèmes prioritaires des résultats du Conseil européen, le programme de la présidence néerlandaise du Conseil, la procédure électorale uniforme, à Strasbourg

15 juillet

Sommet des Sept pays industrialisés, à Londres

18 juillet

Bureau élargi du Parlement européen sur les rapports entre Parlement européen et parlements nationaux

07 septembre

50ème anniversaire du Manifesto de Ventotene, à Ventotene

16 septembre

3.ème Conférence du Conseil de l'Europe sur la démocratie parlementaire, à Strasbourg

24 septembre

Célébration solennelle de la naissance de la démocratie et Conférence des présidents des Assemblées parlementaires de la Communauté, à

Athènes

27 septembre

Congrès du Mouvement Européen International, à Budapest

01 octobre

Conférence interinstitutionnelle parallèle aux CIG sur l'Union Politique, à Bruxelles

08 octobre

Conférence interinstitutionnelle parallèle aux CIG sur l'UEM, à Strasbourg

04 novembre

Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires au sein des parlements nationaux, à La Haye

05 novembre

Conférence interinstitutionnelle parallèle aux CIG sur l'Union politique, à Bruxelles

07 novembre

Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN, Rome

15 novembre

Colloque Parlement Européen/Union Européenne des Fédéralistes, à Bruxelles

27 novembre

Conférence PE/Régions, à Strasbourg

03 décembre

Conférence interinstitutionnelle parallèle aux CIG sur l'UEM, à Bruxelles

08 décembre

Conseil européen, à Maastricht

13 janvier 1992

Session plénière du PE et séance constitutive de la deuxième partie de la législature européenne, à Strasbourg

28 février 1992

Conférence parlementaire de la CSCE, à Strasbourg

Crocodile: lettre aux Parlements d'Europe a été conçu pour faire connaître les points de vue des intergroupes fédéralistes au sein du PE et des parlements nationaux.

Crocodile représente aujourd'hui un instrument de communication pour les élus et les électeurs européens.

